

Arrêté du Maire

N°2020-33

Objet : Arrêté numérotation SA GUEUDET

Nous, Bruno GAUTIER, Maire de la Commune d'Ocquerre,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-28,

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations, des bâtiments industriels ou commerciaux constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDÉRANT que la construction d'une concession d'engins agricoles de la marque CLASS et d'un atelier par la SA GUEUDET FRÈRES sur les parcelles cadastrée ZC 61 et F 281 nécessite de procéder au numérotage du futur bâtiment situé Rue du Bel Air,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'affection d'un numéro de voirie.

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'immeuble désigné ci-après se voit attribuer le numéro suivant :

Propriétaire	Sections cadastrales	Numéro attribué
SA GUEUDET FRERE	ZC 61 et F 281	1 Rue du Bel Air

Article 2 : Copie du présent arrêté sera notifiée au propriété et à la sous Préfecture

et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Lizy sur Ourcq
- Monsieur le Directeur du Centre de tri postal
- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lizy sur Ourcq,
- Monsieur le Directeur du Cadastre du Centre des Impôts de Meaux,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
- Monsieur le Directeur d'ENEDIS / GRTGaz
- Monsieur le Directeur de la SAUR



Ocquerre, le 4 Novembre 2020

Le Maire,

Bruno GAUTIER